



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/04/2023

France 2030 : vers un renforcement de l'offre cloud de confiance

Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, annoncent des avancées importantes pour la disponibilité d'offres cloud de confiance, avec la sélection de 39 lauréats dans deux actions de la stratégie cloud de France 2030. Ces deux actions visent d'une part à soutenir le développement de solutions bureautiques collaboratives de confiance et d'autre part à faciliter l'accès à la qualification SecNumCloud de l'ANSSI pour les PME et start-ups françaises.

La première action est l'appel à projets « Suites bureautiques collaboratives cloud » de France 2030, dont l'objectif est d'accélérer le passage à l'échelle des acteurs français en matière de suites bureautiques collaboratives. Ce passage à l'échelle passe de manière prioritaire par le renforcement des offres existantes afin de proposer des fonctionnalités innovantes dans les suites bureautiques collaboratives complètes, intégrées, de qualité et qualifiées SecNumCloud. Cet appel à projets, lancé en avril 2022 et opéré par Bpifrance, a permis de sélectionner trois projets lauréats, portés par Wimi, Jamespot et Interstis. Ils associent 18 partenaires, comme XWiki sur l'édition collaborative, 3DS Outscale pour l'hébergement des données sur un socle qualifié SecNumCloud, ou encore BlueMind sur le mail (détails des projets en annexe 1).

Au total, 23 M€ d'aides France 2030 seront mobilisées pour financer ces projets.

La deuxième action est le dispositif d'accompagnement à la qualification SecNumCloud. Cette initiative, dont le guichet a été lancé en décembre 2022 et est opéré par Bpifrance, a pour vocation de soutenir la montée en maturité cyber des PME et startups, éditrices de logiciels *Software-as-a-Service* (« SaaS ») ou *Platform-as-a-Service* (« PaaS »), tout en facilitant leur accès à la qualification SecNumCloud.

Le Visa de sécurité SecNumCloud repose sur un référentiel exigeant développé par l'ANSSI. Il permet d'identifier des offres de services cloud « de confiance », c'est-à-dire justifiant d'un haut niveau de

compétence et de qualité de service en matière de cybersécurité, tout en démontrant une protection forte des données sensibles.

La première relève de février 2023 a suscité un fort engouement avec **21 projets retenus pour plus d'une quarantaine de candidatures** (liste des lauréats en annexe 2). Ils montrent la richesse et le dynamisme de l'écosystème logiciel français, et de ses PME et start-ups, qui développent des solutions comme des PaaS pour la valorisation des données (Cleyrop, Dawex) ou facilitant la mise en production d'application (Clever Cloud, Cloud Temple), ou encore des SaaS (Sekoia.io, Xwiki ou CitéConnect). Ce dispositif accélère ainsi la transition vers des offres SecNumCloud, élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de cloud de confiance du Gouvernement.

Devant le succès de cette première relève, qui dépasse le budget de 3,5 M€ initialement alloué, le Gouvernement a décidé d'allouer un nouveau budget de 3,5 M€ pour la seconde relève, qui se clôture le 19 juillet 2023.

Piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE) avec la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) et l'appui du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), le volet cloud de France 2030, doté de 667 M€, soutient l'innovation dans ce domaine, et en particulier auprès des acteurs émergents, PME et start-ups.

La deuxième relève du dispositif d'accompagnement à la qualification SecNumCloud aura lieu le 19 juillet 2023. Elle cible en priorité des PME et start-ups qui souhaitent commercialiser une offre qualifiée SecNumCloud sous 2 ans.

Le [guichet d'accès](#) au dispositif est opéré par Bpifrance, en lien étroit avec l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et la DGE (Direction Générale des Entreprises).

Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, a déclaré: « *Je me réjouis de constater le succès de ce dispositif annoncé en septembre dernier pour soutenir la labellisation Cloud de confiance. La France peut s'enorgueillir d'un écosystème de grande qualité en la matière et je poursuivrai cette politique ambitieuse au service de la souveraineté numérique française et européenne.* »

Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, a déclaré: « *Les PME et les start-up ont un rôle à jouer essentiel dans la construction du cloud de confiance. La réussite de ces dispositifs montre que notre écosystème est prêt à s'investir pour proposer des offres cloud innovantes, et qui proposent le plus haut niveau de protection des données, notamment vis-à-vis des lois à portée extraterritoriales.* »

Contact presse

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 20 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Jean Noel Barrot : 01 53 18 43 42 – presse@numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : 06 49 21 63 80 - presse@ssi.gouv.fr

Bpifrance : 06 63 78 64 21 - presse@bpifrance.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Annexe 1 : Présentation des 3 projets regroupant 18 entités lauréates de l'appel à projets « Suites bureautiques collaboratives cloud »

Le projet porté par **WIMI** a comme objectif d'accélérer la mise sur le marché d'une suite collaborative complète souveraine et sécurisée, alternative à Microsoft O365 et Google Workspace pour toute organisation publique ou privée sensible à la protection de ses données professionnelles. Les partenaires du consortium sont: **Wimi, Watoo, Seald, XWiki et Linagora.**



Wimi (Cloud Solutions SAS) est une PME créée en 2010 par Lionel ROUX et Antoine DUBOSCQ, qui édite la suite collaborative souveraine et sécurisée « Wimi » (Courriel, Communication Interne & Externe, Collaboration & Projets, Gestion Documentaire) qui équipe déjà plus 100,000 organisations publiques et privées (Assemblée Nationale, CNRS, Arianespace, Ministère des Armées, Total, Sephora, Groupama, EDF, Fayat...). Wimi est devenu le leader européen des solutions de communication et de collaboration en mode projet, selon le classement international GetApp (Gartner).

IS Suites conduit par Interstis vise à construire et mettre sur le marché une suite bureautique et collaborative souveraine, simple, sobre et sécurisée. Il est porté par un consortium industriel de six éditeurs français experts dans des domaines complémentaires de la digital workplace. Les partenaires du consortium sont: **Interstis, 3DS Outscale, Blue Mind, Scille, Belledonne communication, Tranquil IT System et XWiki.**



Interstis est une PME fondée en 2014 par Thomas Balladur et Nicolas Huez. Il s'agit d'un éditeur 100% SaaS de la plateforme collaborative du même nom qui se positionne comme une réponse simple, sécurisée et souveraine aux outils de productivité comme Microsoft Teams, Slack, Google Workspace. Très centré sur la gestion de projets, Interstis propose un outil tout-en-un autour d'une expérience utilisateur simple et unifiée. Interstis assure l'édition, la commercialisation, l'hébergement, la maintenance et le support de sa solution. Elle compte aujourd'hui 250 clients (80% secteur public, 20% secteur privé), 250 000 utilisateurs actifs et 75 000 utilisateurs uniques par mois.

Le projet **CollabNext** a pour objet de construire une plateforme collaborative complète, souveraine, innovante, sécurisée et interopérable. Il s'inscrit dans une démarche souveraine, de confiance et de sécurité, avec un déploiement sur une infrastructure hébergée en France. L'interopérabilité et les impacts écologiques seront au cœur de la préoccupation de la solution pour permettre le maximum d'ouverture et d'usage pour un impact écologique minimal. Le produit est ouvert aux éditeurs tiers avec un AppStore, l'accès aux APIs ainsi qu'aux niveaux PaaS & IaaS. Les partenaires du consortium sont: **Jamespot, 3DS Outscale, Alinto, Clever Cloud, Datakeen, Glowbl, Wallix, XWiki et l'ENS Paris-Saclay.**



Jamespot est une PME créée en 2005, c'est le leader français des plateformes collaboratives (implanté à Paris et à Rennes) : plus de 300 clients (400 000 utilisateurs) qui vont de la PME à la caisse nationale d'assurance maladie. Jamespot possède un modèle 100% éditeur de logiciel SaaS dans le Cloud. Avec une dimension de souveraineté numérique forte, toutes les données de Jamespot sont hébergées en France et respectent à 100% la privacy et la réversibilité.

Jamespot déploie 5 produits sur la plateforme collaborative : OpenAgora (Réseau Social d'Entreprise), Fast Intranet (Intranet de communication), Diapazone (Visio & animation de réunion), Wedoc (Edition collaborative), Kaokan (Gestion de projets agiles).

Annexe 2 : les lauréats de la première vague du dispositif d'accompagnement à la qualification SecNumCloud

